



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 21 juin 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	Départ après la 7 <sup>ème</sup> délibération
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
5 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Départ après la 24 <sup>ème</sup> délibération
6 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
7 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
8 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	Départ après la 42 <sup>ème</sup> délibération
9 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT Départ après la 31 <sup>ème</sup> délibération
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
18 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
19 ENTRELACS	T Claire COCHET	Pouvoir d'Yves GRANGE
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	Pouvoir de Colette PIGNIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 MOTZ	T Daniel CLERC	
26 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
27 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
28 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
29 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
30 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
31 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
32 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
33 TRESSERVE	T Annie MOULIN	Départ après la 17 <sup>ème</sup> délibération
34 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
35 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Départ après la 45 <sup>ème</sup> délibération
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

19 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE MONTCEL

Isabelle MOREAUX-JOUANNET  
Antoine HUYNH

**Autres présents non-votants :**

Frédéric GIMOND  
Véronique MERMOUD  
Marie RENAUD  
Olivier VERDENAL  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Thibaut LEBRUN  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services  
Directrice du pôle Aménagement  
Directrice du CIAS  
Directeur financier  
Responsable juridique et des assemblées  
Chargé de mission Urbanisme  
Assistante service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 juin 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 49 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 44 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*EAU POTABLE*

**Programmation des travaux d'eau potable 2022/2026 – Secteur de la Chautagne**

Monsieur le président rappelle que dans le cadre de l'instruction du PLUi de Chautagne, il est nécessaire de démontrer les pleines capacités du territoire et de l'EPCI en matière d'accès à l'Eau Potable.

La présente délibération, par les travaux qu'elle engage, permettra également de lever la réserve émise par les services de l'Etat et d'approuver le PLUi de Chautagne ainsi que ses objectifs de projection démographique.

En application des évolutions démographiques et des ressources en eau potable connues à ce jour, il est proposé un calendrier et les travaux suivants :

**Première phase - Etudes : 2022**

- Diagnostic des captages, réservoirs et des adductions de Ruffieux
- Modélisation hydraulique :
  - Validation des tracés
  - Gestion des pressions
  - Modification des fonctionnements des réservoirs (Motz)
- Avant-Projet des connexions de Motz à Serrières

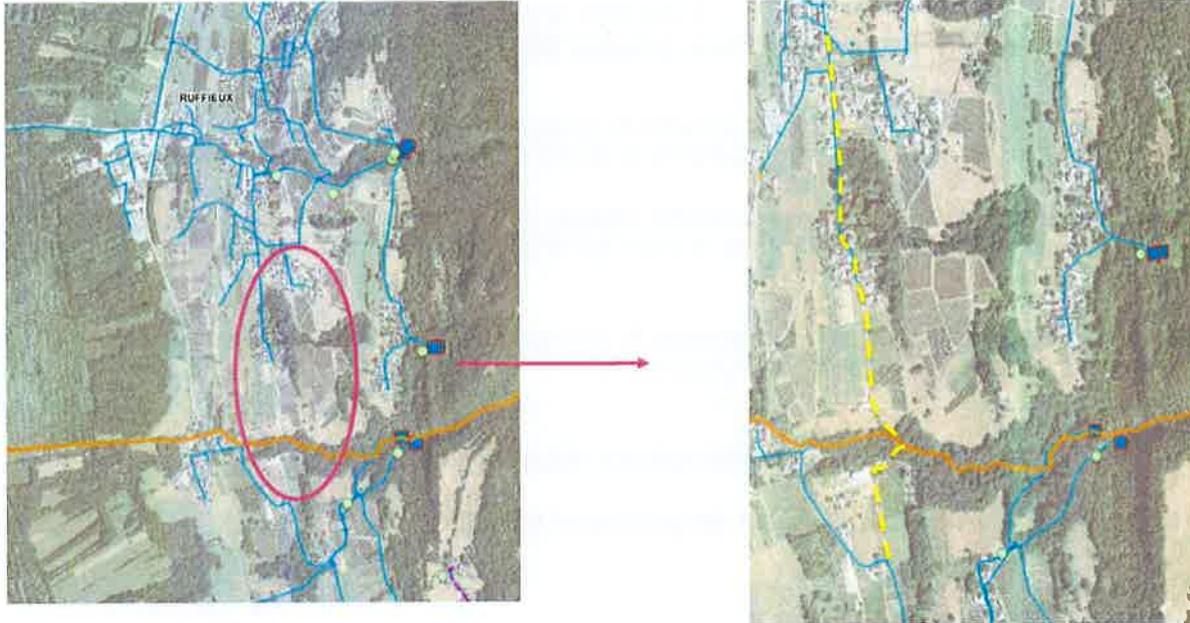
**Deuxième phase - Travaux : 2023**

- Travaux de connexion de Serrières en Chautagne à Ruffieux
- Création de 610 Mètres linéaires de canalisations fonte diamètre 100 mm
- Investissement d'environ 140 000 €



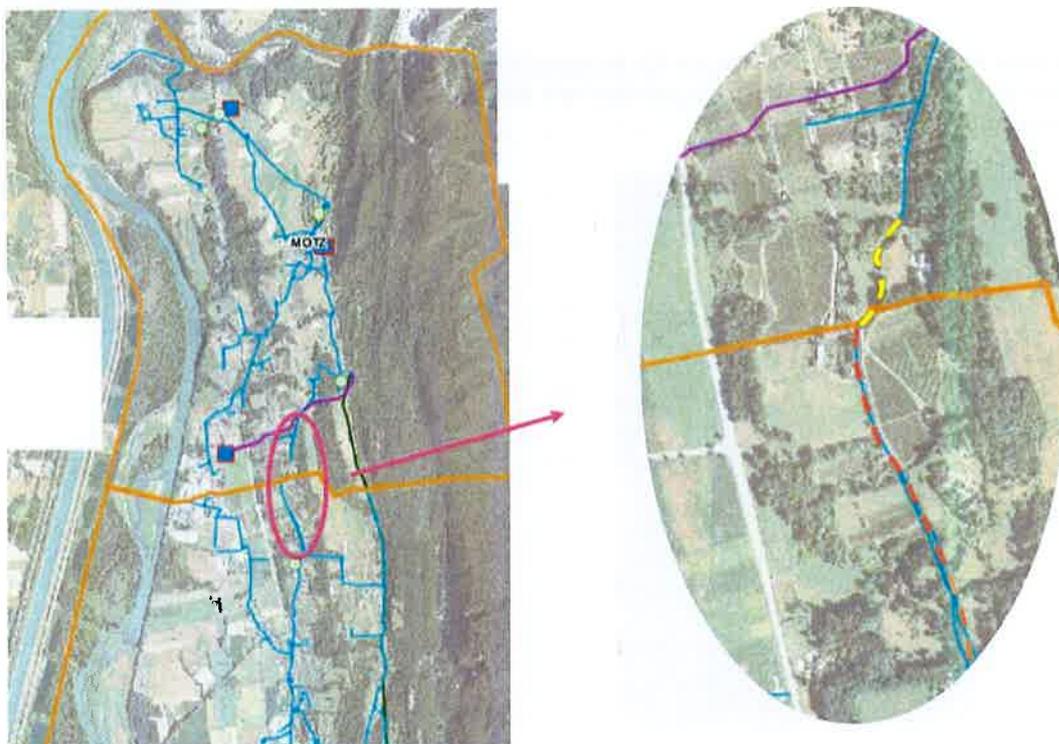
### Troisième phase - Travaux : 2024

- Travaux de connexion de Ruffieux à Chindrieux
- Création de 1270 Mètres linéaires de canalisations fonte diamètre 100 mm
- Investissement d'environ 400 000 €



### Quatrième phase - Travaux : 2025

- Travaux de connexion de Motz à Serrières en Chautagne
- Création de 200 mètres linéaires de canalisations fonte diamètre 100 mm
- Création d'une chambre entre le pompage et les réservoirs
- Investissement d'environ 100 000 €



Monsieur le Président propose que ce programme de travaux soit intégré dans les annexes et la notice Eau potable du PLUi de Chautagne afin de lever la réserve des services de l'Etat sur l'approvisionnement en eau potable. Par les travaux engagés dans la présente délibération, plus aucune commune de Chautagne ne sera déficitaire au regard des projections démographiques du PLUi.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'intégration du programme de travaux précité dans les annexes et la notice Eau potable du PLUi de Chautagne.

Aix-les-Bains, le 21 juin 2022

Le Président,  
Renald BERETTI



- Délégués en exercice : 66
- Présents : 31
- Présents et représentés : 36
- Votants : 35
- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Eau potable - Programmation des travaux d'eau potable 2022/2026 - Secteur de la Chautagne -

---

Date de transmission de l'acte : 28/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2022

---

Numéro de l'acte : d4222 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220621-d4222-DE

---

Date de décision : 21/06/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire